

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73-171 RW
Objet

Répartition des fonds
scolaires dans les écoles
publiques maternelles et
élémentaires : année
scolaire 1978-79.

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

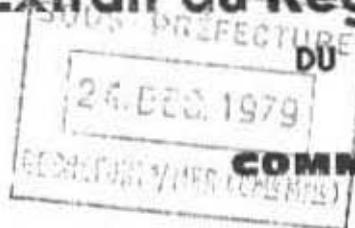
10 décembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice — 27

Nombre de présents — 21

Nombre de votants — 25

Extrait du Registre des Délibérations



DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le quatorze décembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUTET, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, PAPEAU, POUMAILLOUX, TETARD, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, BERLAND, BOULAN, DUPEIL, CABAL, TAP, PELLETIER, Mme TACQUET, M. POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUCHET, LACHAUD par M. BOUTET, FABER par M. LIS, MAURELLET par M. BOISARD.

Absents : MM. MONTRON, VIAUD.

M
PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 1er octobre 1979, les services préfectoraux ont fait connaître le montant des crédits alloués par le Conseil Général pour les fonds scolaires, au titre de l'année scolaire 1978-1979.

Le crédit total est de 21 150 F et il se décompose comme suit :

. enseignement pré-scolaire (écoles maternelles)	7 600,00 F
. enseignement élémentaire	13 550,00 F

TOTAL	21 150,00 F

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les crédits notifiés par les services préfectoraux,

Vu les programmes d'emploi présentés par les directeurs et directrices des écoles maternelles et élémentaires, visés par les services de l'Inspection,

DECIDE :

- d'accepter la répartition suivante du crédit de 21 150,00 F (programmes d'emploi joints), pour l'acquisition et le renouvellement de matériel collectif d'enseignement et de mobilier scolaire (2ème urgence) :

Ecoles maternelles : 760 élèves x 10,00 F = 7 600,00 F
Ecoles élémentaires : 1 355 élèves x 10,00 F = 13 550,00 F

- d'encaisser la recette de 21 150,00 F (vingt et un mille cent cinquante francs) au chapitre 943 article 7 373 du Budget de l'exercice 1980.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Pierre LIS.

Approuvé
PREFECTURE DE LA ROCHELLE, le 17 AVRIL 1980
Pour le Préfet et par autorisation
L'Attaché Principal, Chef du 3ème Bureau
signé: A. SELARIES

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN, le 23 AVRIL 1980



Pr le Maire
Le Maire Adjoint,

J.P. FABER

PREFECTURE

de la
CHARENTE-MARITIME

Direction des Finances
et des
Collectivités locales

3ème Bureau

FONDS SCOLAIRES

Année 1978 - 1979

Enseignement préscolaire

Montant de la dotation :

7.600,00 F

COMMUNE de : ROYAN 17205

Arrondissement administratif : ROCHEFORT

Canton : ROYAN

Arrondissement financier : ROCHEFORT

Perception : ROYAN



PROGRAMME D'EMPLOI (décret n° 65.335 du 30 avril 1965)

Nature des besoins	crédit envisagé
<u>ORDRE DE PRIORITE DE L'UTILISATION</u>	
1° <u>Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
2° <u>Acquisition et renouvellement du matériel collectif, d'enseignement et du mobilier scolaire</u> (programmes d'emploi joints)	
Ec. matern. L. BOUCHET 170 él. x 10,00 F = 1.700,00	
" " La CLAIR. 130 él. x 10,00 F = 1.300,00	
" " M. GEOFFR. 120 él. x 10,00 F = 1.200,00	
" " J. FERRY 180 él. x 10,00 F = 1.800,00	
" " L'YFUSE 160 él. x 10,00 = 1.600,00	
Total = 7.600,00	à reporter →

report 7.600, 00 F

3° Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1er octobre 1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)

4° Achat de livres et de fournitures scolaires

5° Equipement d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires

TOTAL GENERAL 7.600, 00 F

FAIT A

ROYAN

le 14-12-79

LE MAIRE,

Avis de M. l'Inspecteur d'Enseignement Primaire :

FAVORABLE DU 10 MARS 1980
L'Inspecteur Départemental de
Education Nationale de ROYAN
signé: DAURY



P. LIS

Approuvé conformément à la délibération de la Commission départementale en date du 31 MARS 1980

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie :

AVIS FAVORABLE A L'APPROBATION
LA ROCHELLE, le 11 Mars 1980
Pr l'Inspecteur d'Académie
L'Attaché d'A.S.U

signé: L. KERNE

LA ROCHELLE, le 17 AVRIL 1980

LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation
l'Attaché, Chef du 3ème Bureau,

signé: SELARIES

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN, le 23 AVRIL 1980



Pr le Maire
Le Maire-Adjoint,

J.P. Faber

J.P. FABER

PREFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

Direction des Finances et
des Collectivités Locales

3ème Bureau

Fonds Scolaires
Année 1978 - 1979

1er degré

Montant de la dotation :

13.550,00 F

Commune de ROYAN - 17205
Arrondissement administratif ROCHEFORT
Canton de ROYAN
Arrondissement financier ROCHEFORT
Perception ROYAN

PROGRAMME D'EMPLOI (décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

NATURE DES BESOINS	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1°) <u>Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
2°) <u>Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire</u>	
<i>(programme d'emploi joint)</i>	
- Ecole élém. PELLETAN 175 élév. x 10,00 F =	1.750,00 F
- " " LA CLAIR. M. 2. 185 élév. x 10,00 F =	1.850,00-
- " " " M. 1. 160 élév. x 10,00 F =	1.600,00-
- " " J. FERRY 180 élév. x 10,00 F =	1.800,00-
- " " M. GEOFFR. (genc. + fils) 185 él. x 10,00 F =	1.850,00-
- " " L. BOUCHET M2. 170 élév. x 10,00 F =	1.700,00
- " " " M. 1. 170 élév. x 10,00 F =	1.700,00
- " " FAUPIGNÉ 130 élév. x 10,00 F =	1.300,00
	Total à répart. : 13.550,00
	.../...

Report ...

13.550,00

3° Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1er octobre 1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)

4° Achat de livres et de fournitures scolaires

5° Equipements d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires

TOTAL GÉNÉRAL =

13.550,00 F

Fait à ROYAN le 14 - 12 - 1979



LE MAIRE

Avis de M. l'Inspecteur d'Enseignement Primaire :

Approuvé conformément à délibération de la Commission départementale en date du P. L. 15

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie.

LA ROCHELLE, le

FAVORABLE DU 10 MARS 1980 LE PRÉFET.
L'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale de ROYAN et par autorisation de ROYAN
signé: DALRY Attaché Principal
Chef du 3ème Bureau 31 MARS 1980

AVIS FAVORABLE A L'APPROBATION
LA ROCHELLE, le 11 Mars 1980
Pr l'Inspecteur d'Académie A. SELARIES
L'Attaché d'A.S.U

17 AVRIL 1980

signé: L. KERNE

signé: SELARIES

POUR COPIE CONFORME
MAYORAL DE ROYAN, le 23 AVRIL 1980



Pr le Maire
le Maire-Adjoint,

J.P. FABER